

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 26 juin 2020

Délibération 02-002 : Investissement des collèges privés

Intervention de Valérie Cambon

Conseillère départementale canton de l'Ouzom, Gave et Rives du Neez

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

J'interviens rapidement sur ce dossier non pas par plaisir de « rabâcher », mais simplement pour rappeler pourquoi nous pensons, au groupe de la gauche, que cette dépense est malvenue. Vous assumez, Monsieur le Président, qu'il s'agit d'une décision politique, qui vous appartient à vous et à votre majorité, en argumentant qu'il s'agit d'un principe d'égalité de traitement pour les collégiens et leurs familles.

Nous pensons, au contraire, que l'obstination à financer l'investissement des collèges privés sous contrat de l'enseignement catholique est non seulement un choix partisan, mais surtout une concurrence déloyale pour tous les collégiens, puisque l'on choisit de distribuer de l'argent public, du contribuable, aux collèges privés. Vous pouvez nous rétorquer que mettre son enfant dans un établissement privé catholique est un choix, certes, mais nous, en tant que collectivité publique, pouvons aussi faire le choix, de ne pas abonder les choix de quelques-uns, simplement parce que l'orientation correspond à nos choix idéologiques personnels. La collectivité doit être au service du plus grand nombre, pas de quelques-uns.

Ceci étant dit, Monsieur le Président, comme l'a souligné Henri Etcheto dans son discours d'introduction, il n'est pas sérieux de proposer à l'occasion de cette session 700 000€ d'enveloppe d'investissement aux collèges privés catholiques, alors que les années précédentes, l'enveloppe était de 650 000€, soit 50 000€ supplémentaires cette année qui n'iront pas sur les collèges publics. Ce n'est pas acceptable. C'est d'ailleurs la position qui a été défendue lors du CDEN.

De plus, je me permets de faire une petite précision. Il m'a été opposé pendant la réunion du CDEN que la Région Nouvelle-Aquitaine elle-même subventionnait les investissements privés dans les lycées. Vous imaginez bien que nous leur avons demandé ce qu'il en était.

Effectivement pour les lycées privés sous contrat avec l'Education nationale, la Région a l'obligation de contribuer à leur fonctionnement (forfait d'externat) comme le Département. En revanche, depuis 2018, le soutien volontariste à l'investissement dans le bâti, notamment à travers des garanties d'emprunt a été supprimé. Une aide volontariste pour l'équipement pédagogique dans ces lycées demeure mais reste modeste. La seule exception concerne les établissements privés sous contrat qui dépendent de la Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, la DRAAF, qui ne peuvent pas bénéficier de subvention de fonctionnement, mais qui offrent une offre de formation dont la compétence incombe à la Région et essentiellement sur la mise en sécurité des bâtiments.

Je tenais à faire cette précision car, Monsieur le Président, il est parfois plus simple d'assumer son choix de mener une politique en faveur de quelques-uns, plutôt que de se perdre dans des justifications qui ne tiennent pas.

Pour toutes ces raisons, et fidèles à nos positions antérieures, nous voterons CONTRE ce rapport.

Je vous remercie.